



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Assistants : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 2046

### Texte de la question

M Bernard Derosier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des assistants associés dans les universités de la région Nord - Pas-de-Calais. Les intéressés, titulaires d'un doctorat, sont recrutés pour une période de deux ans et leur statut est régi par un décret du 15 juin 1985. Mais, en raison de l'absence de création de postes, ces assistants ne peuvent postuler aux fonctions de maîtres de conférence et privent, du fait de la fin de leur contrat, l'université de leur collaboration. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour que soit assuré le maintien des assistants associés dans l'université et s'il envisage de leur permettre d'accéder au statut d'attachés d'enseignement temporaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

### Texte de la réponse

Reponse. - Pour permettre aux anciens assistants associés, titulaires d'un doctorat, de se présenter aux concours de recrutement de maîtres de conférences à venir, tout en continuant à apporter à l'université qui les emploie leur collaboration, il est nécessaire de modifier la réglementation en vigueur. Une étude portant sur la modification dans ce sens du décret no 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur est en cours. Si le projet qui en résultera recueille l'accord des ministres chargés du budget et de la fonction publique, les anciens assistants associés, titulaires d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur, pourraient à titre transitoire, pendant une période de deux ans, être engagés en qualité d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche pour une durée d'un an renouvelable dans certaines conditions pour une même période.

### Données clés

**Auteur :** [M. Derosier Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2046

**Rubrique :** Enseignement supérieur : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 1988, page 2436